MAIRIE DE
CHARTRETTES (77)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_34DE-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025_34

Nombre de membres
Composant le conseil : 23
En exercice : 22
Présents : 13
Votants 20
Date de convocation : 12 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures trente-cinq minutes le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GROS, Maire

Sont présents : Fabrice BARGEAULT, Bernard BRUNEAU, Jean-Yves CHATELAIN, Michèle DE ROO, Arnaud DELACOUR, Pascal GROS, Philippe GUIRAUD, Ingrid JEANSON, Jérôme LABRY, Huguette LECOZ, Frédéric MILLET, Vincent PETIT, Bérengère TAILLEUX

Sont absents excusés avec pouvoir :

Audrey BLONDY ayant donné pouvoir à Jérôme LABRY
Vanessa BONNET ayant donné pouvoir à Ingrid JEANSON
Franck GODEL ayant donné pouvoir à Vincent PETIT
Marie HOLVOËT ayant donné pouvoir à Philippe GUIRAUD
Richard MARTINET ayant donné pouvoir à Bernard BRUNEAU
Robin MOR ayant donné pouvoir à Arnaud DELACOUR
Gaëlle TOUATI ayant donné pouvoir à Huguette LECOZ

Sont absents sans pouvoirs :
Pierre POTIER, Keo SIM

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Fabrice BARGEAULT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Objet : Décision modificative N°8 relative à une opération de rénovation de logements communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L1612-2, L1612-8 et L1612-9

VU la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et le climat

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_34DE-DE

VU le décret du 17 décembre 2020 relatif à la reforme des Diagnosti (DPE)

CONSIDERANT que depuis le 1er janvier 2025, un logement classé G ne peut pas être remis à la location

CONSIDERANT que deux logements communaux sont devenus vacants entre mars et avril 2025

CONSIDERANT qu'un diagnostic de performance énergétique est obligatoire avant de relouer les logements

CONSIDERANT que le diagnostic d'un des logements exclut celui-ci de la location conformément aux textes en vigueur depuis le 1er janvier 2025

CONSIDERANT que la commune n'avait pas inscrit de budget afin de procéder à la rénovation de logements communaux en 2025

CONSIDERANT que la commune a obligation de réaliser l'inscription budgétaire d'une enveloppe afin de ne pas entraver la remise en état et la rénovation énergétique des logements pour en assurer une nouvelle location

CONSIDERANT le tableau ci-dessous ajoutant le budget supplémentaire nécessaire à l'exécution de travaux de rénovation de logements communaux pour un montant estimée à 40 000€ - opération 966 :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT
Compte 2135- -Chapitre 21 Opération 966	+ 40 000.00 €
Compte 2188-Chapitre 21	- 40 000.00 €

APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative N°8 relative à une opération de rénovation de logements communaux

ACCEPTE d'apporter au Budget primitif 2025 les modifications sus énoncées

DIT que les modifications seront inscrites au budget 2025 selon le tableau ci-après au sein de l'opération 966 en section investissement – dépenses :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT
Compte 2135- -Chapitre 21 Opération 966	+ 40 000.00 €
Compte 2188-Chapitre 21	- 40 000.00 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27.
ID : 077-217700962-20250618-2025_34DE-DE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes [illegible]

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Pascal GROS
Maire de Chartrettes

Fabrice BARGEAULT
Secrétaire de séance

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR :20
ABSTENTION :0
CONTRE : 0
ABSENT : 2

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_34DE-DE